

**Accord d'entreprise relatif à l'abondement
dans le cadre du Plan d'Epargne du Groupe GDF SUEZ**

Entre, d'une part, la société GDF SUEZ Energie Services, exerçant sous le nom commercial COFELY, désignée ci-après par COFELY, dont le siège est situé au Voltaire, 1 place des Degrés, 92059 Paris la Défense Cédex

représentée par Monsieur Nicolas LEFEBURE, Directeur des Ressources Humaines

Et les organisations syndicales ci-dessous :

CFDT représentée par Monsieur Bernard LARRIBAUD et Monsieur Thierry VANESTRENVORD
CGT représentée par Monsieur Claude CHARPILLE et Monsieur Alain DOUADI
FO représentée par Monsieur Yvan PAYAN et Madame Annie VAILLAGOU
CFTC représentée par Monsieur Thierry BARBIER et Madame Martine BREGEARD
CFE-CGC représentée par Monsieur Gérard BERTRAND et Monsieur Christian CHEVALIER

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Le PEG de GDF SUEZ Energie Services (en place depuis le 22 juin 2004) est ouvert à l'ensemble des salariés de la société et de ses filiales qui y ont adhéré. Ce PEG comporte deux fonds communs de placement d'entreprise (FCPE), l'un composé exclusivement de valeurs monétaires (fonds de type sécurité), l'autre composé à parité d'actions européennes et de valeurs monétaires (fonds de type diversifié).

Par ailleurs, depuis la fin du premier trimestre 2009, le Plan d'Epargne du Groupe GDF SUEZ est ouvert à l'ensemble des salariés des filiales du Groupe.

Ainsi, le Plan d'Epargne du Groupe se juxtapose au PEG de GDF SUEZ Energie Services (COFELY) en offrant, notamment, à l'ensemble des salariés du groupe la possibilité d'investir en actions GDF SUEZ à travers le compartiment « Revenu » du Fonds Commun de Placement d'Entreprise "ACTION GAZ 2005".

Dans ce contexte, la Direction de l'Entreprise ayant souhaité que les investissements des salariés dans le compartiment « Revenu » puissent bénéficier du même niveau d'abondement que celui fixé pour le placement sur les FCPE du PEG GDF Energie Services a conclu, avec les organisations syndicales signataires, les termes du présent accord.

COFELY

Tour Voltaire - 1, Place des Degrés - 92059 Paris La Défense Cédex - France

Tél. +33 (0)1 41 20 10 00 - Fax +33 (0)1 41 20 10 10

GDF SUEZ ENERGIE SERVICES - SA AU CAPITAL DE 698 555 072 EUROS - 1, Place des Degrés - 92800 Puteaux - RCS NANTERRE 552 046 955 - APE 3530Z

www.cofely-gdfsuez.fr

(Handwritten signatures and initials)
PLC
BT
A
B
C
D
E
F
G
H
I
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z

Y P

Article 1 : Abondement des versements au titre de l'intéressement sur le compartiment "REVENUS" du FCPE "ACTION GAZ 2005" du PEG GDF SUEZ

Les sommes perçues au titre de l'intéressement calculé annuellement, conformément aux termes des accords d'entreprise relatifs à l'intéressement, sont abondées, en cas de placement sur le compartiment "REVENUS" du FCPE "ACTION GAZ 2005", dans la proportion d'un tiers de leur montant.

Article 2 : Abondement des versements volontaires sur le compartiment "REVENUS" du FCPE "ACTION GAZ 2005" du PEG GDF SUEZ

Les versements volontaires sur le compartiment "REVENUS" du FCPE "ACTION GAZ 2005", sont abondés dans la proportion d'un tiers de leur montant, dans la limite de 152,45 euros par an.

Le versement volontaire est défini comme toute somme autre que celle issue de l'intéressement collectif versé annuellement en vertu des dispositions des accords d'entreprise relatifs à l'intéressement.

Article 3 : Plafonnement légal de l'abondement

Il est précisé que le montant total de l'abondement dont bénéficie chaque salarié que ce soit au titre des PEG de GDF SUEZ et de GDF SUEZ Energie Services, ou de tout autre plan d'épargne, ne peut en aucun cas excéder le plafond annuel prévu par l'article L. 3332-11 du Code de travail, à savoir 8% du montant annuel du plafond prévu à l'article L. 241-3 du Code de la sécurité sociale, lorsque les placements sont investis exclusivement dans les fonds « sécurité » et « diversifié ».

En cas d'investissement dans le Fonds Commun de Placement d'Entreprise "ACTION GAZ 2005", le plafond légal précédent est majoré, cette majoration étant limitée à 80% du montant précédent, conformément à l'article L. 3332-11 du Code de travail.

Article 4 : Durée et entrée en vigueur

Le présent accord est conclu en application des dispositions de l'avenant n°7 au PEG GDF SUEZ.

Le présent accord est conclu pour une durée déterminée expirant le 31 décembre 2009. A cette date, ses dispositions cesseront immédiatement de produire tout effet. Les parties s'engagent à ouvrir une négociation afin de définir les règles d'abondement applicables à compter du 1^{er} janvier 2010.

Article 5 : Information du personnel

Le présent accord sera porté, par tout moyen, à la connaissance du personnel de GDF SUEZ Energie Services.

Article 6 : Révision

Le présent accord pourra être révisé selon les dispositions de l'article L. 2261-7 du code du travail et suivants.

YP B C *[Signature]* A 113
PST *[Signature]*
PLC

Article 7 : Formalités de dépôt et de publicité

Le présent accord sera déposé, en application des dispositions des articles L. 2231-6 et D. 2231-4 et suivants du Code du travail, auprès de la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi dans le ressort duquel est situé le siège social de GDF SUEZ Energie Services, en deux exemplaires (dont une version sur support papier signée des parties et une version sur support électronique).

Par ailleurs, un exemplaire sera déposé au Greffe du Conseil de Prud'hommes dans le ressort duquel est situé le siège social de GDF SUEZ Energie Services.

Enfin, le présent accord fera l'objet des formalités de publicité en application des dispositions des articles R. 2262-1 et suivants du Code du travail.

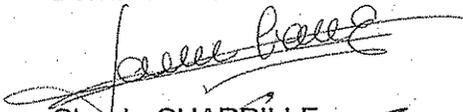
Fait à Paris le 22 avril 2009
En 13 exemplaires

La Direction

Nicolas LEFEBURE



Bernard LARRIBAUD



Claude CHARPILLE



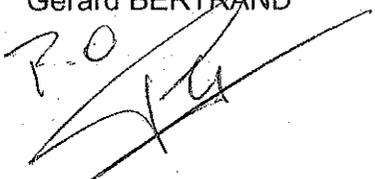
Yvan PAYAN



Thierry BARBIER



Gérard BERTRAND



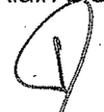
CFDT

Thierry VANESTRENVORD



CGT

Alain DOUADI



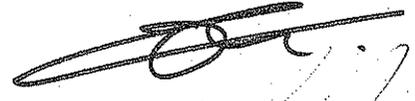
FO

Annie VAILLAGOU



CFTC

Martine BREGEARD



CFE-CGC

Christian CHEVALIER





SOVEN S.A.S. : Le Voltaire - 1, place des Degrés - 92059 Paris La Défense Cedex - Tél. : 01 41 20 10 00 - Fax : 01 41 20 11 77

ACCORD D'ENTREPRISE RELATIF A L'ABONDEMENT dans le cadre du Plan d'Epargne du Groupe GDF SUEZ

Un accord d'entreprise relatif à l'abondement de GDF SUEZ Energie Services (COFELY) dans le cadre du Plan d'Epargne du Groupe GDF SUEZ est en cours de signature par la Direction Générale de COFELY et ses Délégués Syndicaux.

L'objet de cet accord est de permettre aux salariés de l'entreprise qui le souhaitent d'investir tout ou partie de leur prime d'intéressement, ou d'effectuer des versements volontaires, en actions de l'entreprise à travers le compartiment « Revenu » du Fonds Commun de Placement du Groupe GDF SUEZ, en bénéficiant d'un abondement.

Dans une volonté d'élargissement des bénéficiaires, cet accord d'entreprise relatif à l'abondement de GDF SUEZ Energie Services dans le cadre du PEG GDF SUEZ est soumis à ratification des salariés de SOVEN.

Les salariés de SOVEN, en ratifiant cet accord relatif à l'abondement de GDF SUEZ Energie Services dans le cadre du PEG GDF SUEZ par la signature de la présente note, en acceptent l'application dans les termes qu'il convient. La ratification de cet accord sera effective par l'expression des votes de la majorité des deux tiers des salariés de SOVEN.

La ratification sera annexée audit accord d'abondement et adressée à la Direction de l'emploi, du travail et de la Formation Professionnelle des Hauts de Seine.

Fait à la Défense
le 27 avril 2009
En 13 exemplaires

Simon SEYS
Président



SOVEN S.A.S. : Le Voltaire - 1, place des Degrés - 92059 Paris La Défense Cedex - Tél. : 01 41 20 10 00 - Fax : 01 41 20 11 77

Ratification par le personnel de SOVEN
de l'avenant à l'accord d'abondement
dans le cadre du Plan d'Épargne du groupe GDF SUEZ

Les salariés de SOVEN, ci-dessous listés, ont eu une information des modalités d'application de l'avenant à l'accord d'abondement dans le cadre du Plan d'Épargne du groupe GDF SUEZ.

Copie du projet d'avenant a été remise à chaque collaborateur.

Nom	Prénom	oui	non
BENARD	Jean-Eric	X	
BOYADJIAN	Michel	X	
CEBRIAN	Philippe	X	
DE GOUVELLO	Virginie	X	
DE OLIVEIRA	Sandra	X	
DUMONT	Agnès	X	
ESNAULT	Véronique	X	
GUILLOT	Sylvie	X	
JEANNESSON	Matthieu	X	
LE PARC	Michel	X	
MICHEL	Loïc	X	
PASCULLI	Anne-Laure	X	
PRIOUX	Sébastien	X	
RUSSIER	Evelyne	X	
SOYER	Vincent	X	
TANGUY	Corinne	X	
VOILLOT	Gilles	X	
WENDLING	Michel	X	

Nombre de salariés de SOVEN : 18
Nombre d'avis favorables : 18

Fait à PARIS, le 11 mai 2009

Simon SEYS

Président - Directeur Général

**ACCORD D'ENTREPRISE RELATIF A L'ABONDEMENT
dans le cadre du Plan d'Epargne du Groupe GDF SUEZ**

Un accord d'entreprise relatif à l'abondement de GDF SUEZ Energie Services (COFELY) dans le cadre du Plan d'Epargne du Groupe GDF SUEZ est en cours de signature par la Direction Générale de COFELY et ses Délégués Syndicaux.

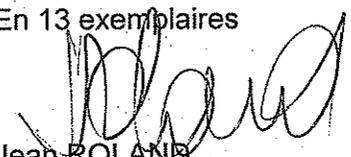
L'objet de cet accord est de permettre aux salariés de l'entreprise qui le souhaitent d'investir tout ou partie de leur prime d'intéressement, ou d'effectuer des versements volontaires, en actions de l'entreprise à travers le compartiment « Revenu » du Fonds Commun de Placement du Groupe GDF SUEZ, en bénéficiant d'un abondement.

Dans une volonté d'élargissement des bénéficiaires, cet accord d'entreprise relatif à l'abondement de GDF SUEZ Energie Services dans le cadre du PEG GDF SUEZ est soumis à ratification des salariés de CYLERGIE.

Les salariés de CYLERGIE, en ratifiant cet accord relatif à l'abondement de GDF SUEZ Energie Services dans le cadre du PEG GDF SUEZ par la signature de la présente note, en acceptent l'application dans les termes qu'il convient. La ratification de cet accord sera effective par l'expression des votes de la majorité des deux tiers des salariés de CYLERGIE.

La ratification sera annexée audit accord d'abondement et adressée à la Direction de l'emploi, du travail et de la Formation Professionnelle des Hauts de Seine.

Fait à la Défense
le 27 avril 2009
En 13 exemplaires


Jean ROLAND
Administrateur de CYLERGIE



Ratification par le personnel de CYLERGIE
de l'accord d'entreprise relatif à l'abondement de GDF SUEZ Energie Services
dans le cadre du Plan d'Epargne du Groupe GDF SUEZ

La totalité des salariés ci-dessous listée a eu une information des dispositions de l'accord.

Noms	Prénoms	Signatures
ARCHENault	Martial	
CHATRE	Michel	
DEBARNOT	Virginie	
GSTALDER	Marie-Eve	
HAENEL	Patrick	
HENNY	Sylvain	<i>no fait plus partie de l'effectif depuis le 30/3</i>
HURault	Dorian	
PASCUAL	Christophe	
PROVENT	Anne-Sonia	
ROUSSEL	Nathalie	
SAINT OUEN	Marion	
SERRA	Benoît	
SIRERA	Sylvie	
TUTAK	Régis	

PJ pour information : une copie de l'accord d'entreprise relatif à l'abondement de GDF SUEZ Energie Services (COFELY) dans le cadre du Plan d'Epargne du Groupe GDF SUEZ



Entretien - Exploitation - Maintenance
Assistance - Contrôle
Installations et Matériels Techniques

S I M E

Parc d'Affaires de la Bretèche
Bâtiment O
35760 SAINT-GREGOIRE
Téléphone 02 99 87 48 20
Télécopie 02 99 87 48 47

N° SIREN 307 132 142
S.A.R.L. au Capital de 12 800 €
N° TVA Intracommunautaire : FR 34 307 132 142

Saint-Grégoire, le

**ACCORD D'ENTREPRISE RELATIF A L'ABONDEMENT
dans le cadre du Plan d'Epargne du Groupe GDF SUEZ**

Un accord d'entreprise relatif à l'abondement de GDF SUEZ Energie Services dans le cadre du Plan d'Epargne du Groupe GDF SUEZ a été signé par la Direction Générale de COFELY et ses Délégués Syndicaux.

L'objet de cet avenant est de permettre aux salariés de l'entreprise qui le souhaitent d'investir tout ou partie de leur prime d'intéressement ou d'effectuer des versements volontaires en actions de l'entreprise à travers le Plan d'Epargne du Groupe GDF SUEZ, en bénéficiant d'un abondement.

Dans une volonté d'élargissement des bénéficiaires, cet accord d'entreprise relatif à l'abondement de GDF SUEZ Energie Services dans le cadre du PEG GDF SUEZ est soumis à ratification des salariés de la société SIME.

Les salariés de la société SIME, en ratifiant cet accord relatif à l'abondement de GDF SUEZ Energie Services dans le cadre du PEG GDF SUEZ par la signature de la présente note, en acceptent l'application dans les termes qu'il convient. La ratification de cet accord sera effective par l'expression des votes de la majorité des deux tiers des salariés de la société SIME.

La ratification sera annexée audit accord et adressée à la Direction de l'emploi, du travail et de la Formation Professionnelle des Hauts de Seine.

Le Gérant
Monsieur Gérard LEBLET

Je soussigné Jean Yves GREHAL, informé et consulté sur l'accord d'entreprise relatif à l'abondement dans le cadre du Plan d'Epargne du Groupe GDF SUEZ en ma qualité de Délégué du Personnel, donne un avis favorable à l'élargissement de cet accord aux salariés de la SIME.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean Yves GREHAL', with a horizontal line drawn underneath it.

Siège Social et Administration :
135, rue du Faubourg Bannier
BP 31279
45002 ORLÉANS Cedex 1
Tél. : 02 38 42 10 90
Télécopie : 02 38 42 10 99

**ACCORD D'ENTREPRISE RELATIF A L'ABONDEMENT
dans le cadre du Plan d'Epargne du Groupe GDF SUEZ**

Un accord d'entreprise relatif à l'abondement de GDF SUEZ Energie Services dans le cadre du Plan d'Epargne du Groupe GDF SUEZ a été signé par la Direction Générale de COFELY et ses Délégués Syndicaux.

L'objet de cet avenant est de permettre aux salariés de l'entreprise qui le souhaitent d'investir tout ou partie de leur prime d'intéressement ou d'effectuer des versements volontaires en actions de l'entreprise à travers le Plan d'Epargne du Groupe GDF SUEZ, en bénéficiant d'un abondement.

Dans une volonté d'élargissement des bénéficiaires, cet accord d'entreprise relatif à l'abondement de GDF SUEZ Energie Services dans le cadre du PEG GDF SUEZ est soumis à ratification des salariés de la société SODC.

Les salariés de la société SODC, en ratifiant cet accord relatif à l'abondement de GDF SUEZ Energie Services dans le cadre du PEG GDF SUEZ par la signature de la présente note, en acceptent l'application dans les termes qu'il convient. La ratification de cet accord sera effective par l'expression des votes de la majorité des deux tiers des salariés de la société SODC.

La ratification sera annexée audit accord et adressée à la Direction de l'emploi, du travail et de la Formation professionnelle des Hauts de Seine.

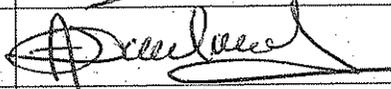
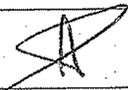
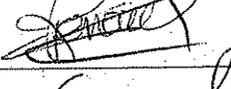
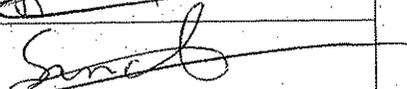


Le Président Directeur Général
Monsieur Pascal GHIEMMETTI

Siège Social et Administration :
 135, rue du Faubourg Bannier
 BP 31279
 45002 ORLÉANS Cedex 1
 Tél. : 02 38 42 10 90
 Télécopie : 02 38 42 10 99

Ratification par le personnel de la société SODC.
 de l'accord d'entreprise relatif à l'abondement
 dans le cadre du Plan d'Epargne du Groupe GDF SUEZ

La totalité des salariés ci-dessous listée a eu une information des dispositions de l'accord.

NOM	PRENOM	SIGNATURES
AUGUSTE	GEORGES	
CHABROL	ANNICK	
DAULAUD	ANNIE	
DELACOUTE	SOPHIE	
DIEU	PRAKASITH	
DROUARD	FRANCIS	
DUCLOS	ALAIN	
FLEUREAU BOISSET	JOEL	
GALVAO	ALAIN	
HAUDECOEUR	PASCAL	
PICHOT	MATHIEU	
RAMDHANI	TAOUFIK	
RENARD	DIDIER	
RENARD	PASCAL	
RENAULT	ALAIN	
SANCHEZ	ANNE MARIE	

BUREAU :
16, rue de Toullemonde
49300 CHOLET
tél. 33 (0)2 41 29 59 36
fax 33 (0)2 41 56 47 43

**ACCORD D'ENTREPRISE RELATIF A L'ABONDEMENT
dans le cadre du Plan d'Epargne du Groupe GDF SUEZ**

Un accord d'entreprise relatif à l'abondement de GDF SUEZ Energie Services dans le cadre du Plan d'Epargne du Groupe GDF SUEZ a été signé par la Direction Générale de COFELY et ses Délégués Syndicaux.

L'objet de cet avenant est de permettre aux salariés de l'entreprise qui le souhaitent d'investir tout ou partie de leur prime d'intéressement ou d'effectuer des versements volontaires en actions de l'entreprise à travers le Plan d'Epargne du Groupe GDF SUEZ, en bénéficiant d'un abondement.

Dans une volonté d'élargissement des bénéficiaires, cet accord d'entreprise relatif à l'abondement de GDF SUEZ Energie Services dans le cadre du PEG GDF SUEZ est soumis à ratification des salariés de la société E.S.I.

Les salariés de la société E.S.I., en ratifiant cet accord relatif à l'abondement de GDF SUEZ Energie Services dans le cadre du PEG GDF SUEZ par la signature de la présente note, en acceptent l'application dans les termes qu'il convient. La ratification de cet accord sera effective par l'expression des votes de la majorité des deux tiers des salariés de la société E.S.I.

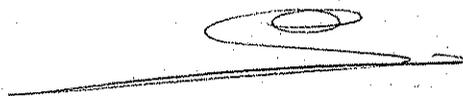
La ratification sera annexée audit accord et adressée à la Direction de l'emploi, du travail et de la Formation Professionnelle des Hauts de Seine.



Le Représentant Permanent
Monsieur Pascal GHIELMETTI

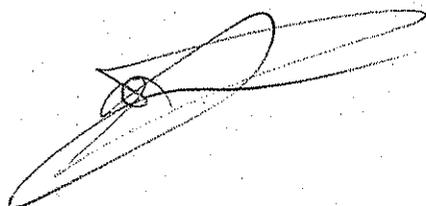
Je soussigné Yann CASSARD, informé et consulté sur l'accord d'entreprise relatif à l'abondement dans le cadre du Plan d'Epargne du Groupe GDF SUEZ en ma qualité de Délégué du Personnel, donne un avis favorable à l'élargissement de cet accord aux salariés de la société E.S.I.

Le 7.05.08



Je soussigné Frédéric DRAPEAU, informé et consulté sur l'accord d'entreprise relatif à l'abondement dans le cadre du Plan d'Epargne du Groupe GDF SUEZ en ma qualité de Délégué du Personnel, donne un avis favorable à l'élargissement de cet accord aux salariés de la société E.S.I.

ce 7/05/09

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a central cross-like shape, positioned below the date.

BARRE THOMAS

BUREAU :

194 route de Lorient

35043 RENNES

tel. : 33 (0) 2 23 46 51 42

fax : 33 (0) 2 23 46 53 74

ACCORD D'ENTREPRISE RELATIF A L'ABONDEMENT dans le cadre du Plan d'Epargne du Groupe GDF SUEZ

Un accord d'entreprise relatif à l'abondement de GDF SUEZ Energie Services dans le cadre du Plan d'Epargne du Groupe GDF SUEZ a été signé par la Direction Générale de COFELY et ses Délégués Syndicaux.

L'objet de cet avenant est de permettre aux salariés de l'entreprise qui le souhaitent d'investir tout ou partie de leur prime d'intéressement ou d'effectuer des versements volontaires en actions de l'entreprise à travers le Plan d'Epargne du Groupe GDF SUEZ, en bénéficiant d'un abondement.

Dans une volonté d'élargissement des bénéficiaires, la Direction de la société ESEO BARRE THOMAS et l'organisation syndicale CGT-FO représentée par Monsieur Christian POUPELIN ont conjointement souhaité signer cet accord.

La Direction de la société ESEO BARRE THOMAS et l'organisation syndicale CGT-FO, en ratifiant cet accord relatif à l'abondement de GDF SUEZ Energie Services dans le cadre du PEG GDF SUEZ par la signature de la présente note, en acceptent l'application dans les termes qu'il convient.

La ratification sera annexée audit accord et adressée à la Direction de l'emploi, du travail et de la Formation Professionnelle des Hauts de Seine.

Délégué syndical CGT-FO

Monsieur Christian POUPELIN

Signature

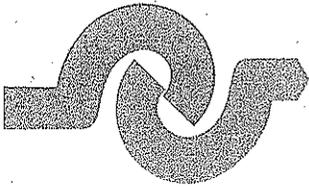


Le Président Directeur Général

Monsieur Pascal GHIEMMETTI

Signature





**ACCORD D'ENTREPRISE RELATIF A L'ABONDEMENT
dans le cadre du Plan d'Epargne du Groupe GDF SUEZ**

Un accord d'entreprise relatif à l'abondement de GDF SUEZ Energie Services dans le cadre du Plan d'Epargne du Groupe GDF SUEZ est en cours de signature par la Direction Générale de COFELY et ses Délégués Syndicaux.

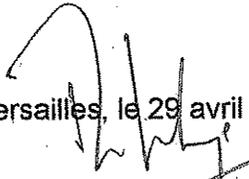
L'objet de cet accord est de permettre aux salariés de l'entreprise qui le souhaitent d'investir tout ou partie de leur prime d'intéressement ou d'effectuer des versements volontaires en actions de l'entreprise à travers le Plan d'Epargne du Groupe GDF SUEZ, en bénéficiant d'un abondement.

Dans une volonté d'élargissement des bénéficiaires, cet accord d'entreprise relatif à l'abondement de GDF SUEZ Energie Services dans le cadre du PEG GDF SUEZ est soumis à ratification des salariés de la SVCU.

Les salariés de la SVCU, en ratifiant cet accord relatif à l'abondement de GDF SUEZ Energie Services dans le cadre du PEG GDF SUEZ par la signature de la présente note, en acceptent l'application dans les termes qu'il convient. La ratification de cet accord sera effective par l'expression des votes de la majorité des deux tiers des salariés de la SVCU.

La ratification sera annexée audit accord et adressée à la Direction de l'emploi, du travail et de la Formation Professionnelle des Hauts de Seine.

Versailles, le 29 avril 2009

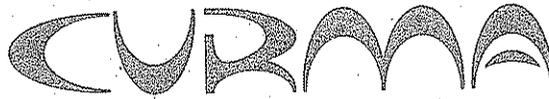

Thierry LAHAYE
Président



Ratification par le personnel de la SVCU,
de l'accord d'entreprise relatif à l'abondement
dans le cadre du Plan d'Épargne du Groupe GDF SUEZ

La totalité des salariés ci-dessous listée a eu une information des dispositions de l'accord

Noms	Prénoms	Signatures
BARBIER	REGIS	
BIGARRE	JEAN-PAUL	
BOUCHERAT	LIONEL	
CAMUS	JEAN-LUC	
CHARPENTIER	DANIEL	
DELACHARTRE	CATHERINE	
FERNANDEZ	AMADO	
JARRY	DOMINIQUE	
LE QUELLEC	VINCENT	
LHUILIER	ALAIN	
MORALES	FRANCOISE	
RELOT	ALAIN	



Premier centre de production de chaleur et de valorisation thermique des déchets
certifié ISO 14001 en Ile de France

Direction opérationnelle : Z.I. de la Bonde - 91743 Massy Cedex - Tél : 01 69 30 85 18 - Fax : 01 64 47 03 39

ACCORD D'ENTREPRISE RELATIF A L'ABONDEMENT dans le cadre du Plan d'Epargne du Groupe GDF SUEZ

Un accord d'entreprise relatif à l'abondement de GDF SUEZ Energie Services dans le cadre du Plan d'Epargne du Groupe GDF SUEZ est en cours de signature par la Direction Générale de COFELY et ses Délégués Syndicaux.

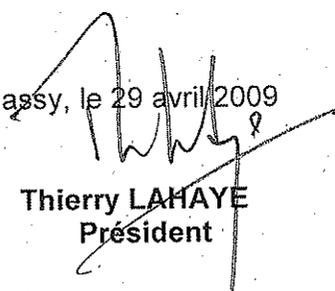
L'objet de cet accord est de permettre aux salariés de l'entreprise qui le souhaitent d'investir tout ou partie de leur prime d'intéressement ou d'effectuer des versements volontaires en actions de l'entreprise à travers le Plan d'Epargne du Groupe GDF SUEZ, en bénéficiant d'un abondement.

Dans une volonté d'élargissement des bénéficiaires, cet accord d'entreprise relatif à l'abondement de GDF SUEZ Energie Services dans le cadre du PEG GDF SUEZ est soumis à ratification des salariés de la Curma.

Les salariés de la Curma, en ratifiant cet accord relatif à l'abondement de GDF SUEZ Energie Services dans le cadre du PEG GDF SUEZ par la signature de la présente note, en acceptent l'application dans les termes qu'il convient. La ratification de cet accord sera effective par l'expression des votes de la majorité des deux tiers des salariés de la Curma.

La ratification sera annexée audit accord et adressée à la Direction de l'emploi, du travail et de la Formation Professionnelle des Hauts de Seine.

Massy, le 29 avril 2009


Thierry LAHAYE
Président



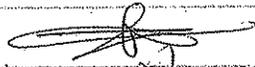
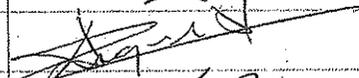
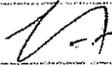
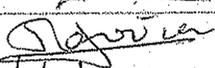
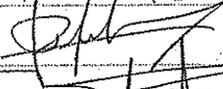
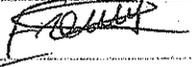
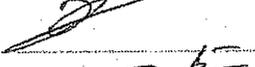
Premier centre de production de chaleur et de valorisation thermique des déchets
certifié ISO 14001 en Ile de France

Direction opérationnelle : Z.I. de la Boule - 91733 Massy Cedex - Tél : 01 69 30 85 18 - Fax : 01 61 11 01 39

Ratification par le personnel de la CURMA,
de l'accord d'entreprise relatif à l'abondement,
dans le cadre du Plan d'Epargne du Groupe GDF SUEZ

La totalité des salariés ci-dessous listée a eu une information des dispositions de l'accord

Noms	Prénoms	Signature
AUBIGNAC	ARNAUD	
BERTHO	PASCAL	
BETTA NDABO	ANDRE	
BOURDEAU	JEAN MARC	
BROUARD	THIERRY	
CARISTAN	MARC	
CHAMPAGNE	HERVE	
CORCEIRO	MANUEL	
COURLA	MARIE-EUGENE	
DA SILVA MARTINS	JOAQUIM	
DE CARVALHO	JOSE-MANUEL	
DECOURCELLE	RENAUD	
DURE	CHRISTIAN	
EL IDRISSE	ALI	
ERNAULT	DAVID	
FERREIRA	JOSE	
FOJUTOWSKI	DANIEL	
FROTTIN	DIDIER	
GAYRARD	ERIC	
HUARD	STEPHANE	
ISIMAT MIRIN	CLAUDE	
JOULIN	DENIS	
LAIB	ALAIN	

LEBRETON	MICHAEL	
LUQUET	TONY	
LUZAYADIO	NLONGO	
MARTYANOFF	MICHEL	
MOUKALA	HILAIRE	
ORHANT	DANIEL	
OUCHIB	MOHAMED	
PENTEADO DE MIRANDA	RUI	
PEREIRA BRUNO	FRANCISCO	
PIFFELMANN	PATRICE	
POHER	GUY	
RAKHAMI	HASSANE	
RAMOS	ABEL	
REBUFFE	HERVE	
REMY	FREDERIC	
RENNESSON	PIERRE	
SAMAKE	OUMAROU	
TATARD	STEPHANE	

**ACCORD D'ENTREPRISE RELATIF A L'ABONDEMENT
dans le cadre du Plan d'Epargne du Groupe GDF SUEZ**

Un accord d'entreprise relatif à l'abondement de GDF SUEZ Energie Services dans le cadre du Plan d'Epargne du Groupe GDF SUEZ est en cours de signature par la Direction Générale de COFELY et ses Délégués Syndicaux.

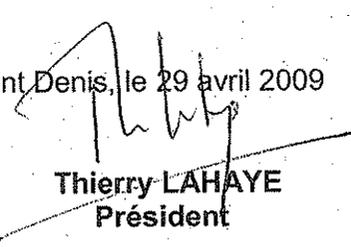
L'objet de cet accord est de permettre aux salariés de l'entreprise qui le souhaitent d'investir tout ou partie de leur prime d'intéressement ou d'effectuer des versements volontaires en actions de l'entreprise à travers le Plan d'Epargne du Groupe GDF SUEZ, en bénéficiant d'un abondement.

Dans une volonté d'élargissement des bénéficiaires, cet accord d'entreprise relatif à l'abondement de GDF SUEZ Energie Services dans le cadre du PEG GDF SUEZ est soumis à ratification des salariés de la SDC SD.

Les salariés de la SDC SD, en ratifiant cet accord relatif à l'abondement de GDF SUEZ Energie Services dans le cadre du PEG GDF SUEZ par la signature de la présente note, en acceptent l'application dans les termes qu'il convient. La ratification de cet accord sera effective par l'expression des votes de la majorité des deux tiers des salariés de la SDC SD.

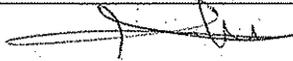
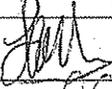
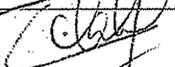
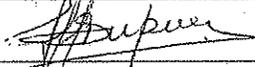
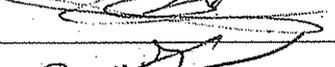
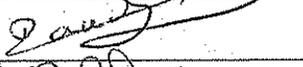
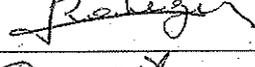
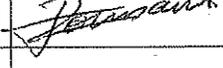
La ratification sera annexée audit accord et adressée à la Direction de l'emploi, du travail et de la Formation Professionnelle des Hauts de Seine.

Saint Denis, le 29 avril 2009


Thierry LAHAYE
Président

Ratification par le personnel de la SDC SD,
de l'accord d'entreprise relatif à l'abondement
dans le cadre du Plan d'Epargne du Groupe GDF SUEZ

La totalité des salariés ci-dessous listée a eu une information des dispositions de l'accord

Noms	Prénoms	Signature
ABDALLAH	TOUFIK	
X BENGHERISSI	ABDALLAH	
X BENNOUN	CHARAF	Bennoun
✓ BLANARU	VLAD	
✓ BOUMA	STEPHANE	
CAPELLE	SEBASTIEN	
CHALENCON	LAURENT	
CROQUELOIS	LAURENT	
✓ DUPUY	MARCELLE	
DYVRANDE	MATHIEU	
X EL MAHDAOUI	FARID	
X GAMARD	ERIC	
X HALAOUA	MOHAMED	
CP LEZIN	EUGENE	
LOCQUET	JEAN LOUIS	
MARESCOT	ALBERT	
X MILLET	DENIS	
X MORIN	BERNARD	
X PORCEDDU	PASQUALE	
X RAKEZ	JULIEN	
X RODRIGUEZ	AUGUSTIN	
X TOUSSAINT	CLAUDE	
RM ZOU	PASCAL	

Services techniques, commerciaux et comptables

Tour Pleyel - 153; boulevard Anatole France
93521 SAINT-DENIS Cedex
Tél. 01 48 13 54 00
Fax 01 42 43 05 24

Services techniques, commerciaux et comptables.

Tour Pleyel - 153, boulevard Anatole France
93521 SAINT-DENIS Cedex
Tél. 01 48 13 54 00
Fax 01 42 43 05 24

société de
distribution de
chaleur de
clichy

**ACCORD D'ENTREPRISE RELATIF A L'ABONDEMENT
dans le cadre du Plan d'Epargne du Groupe GDF SUEZ**

Un accord d'entreprise relatif à l'abondement de GDF SUEZ Energie Services dans le cadre du Plan d'Epargne du Groupe GDF SUEZ est en cours de signature par la Direction Générale de COFELY et ses Délégués Syndicaux.

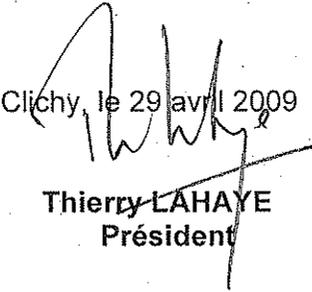
L'objet de cet accord est de permettre aux salariés de l'entreprise qui le souhaitent d'investir tout ou partie de leur prime d'intéressement ou d'effectuer des versements volontaires en actions de l'entreprise à travers le Plan d'Epargne du Groupe GDF SUEZ, en bénéficiant d'un abondement.

Dans une volonté d'élargissement des bénéficiaires, cet accord d'entreprise relatif à l'abondement de GDF SUEZ Energie Services dans le cadre du PEG GDF SUEZ est soumis à ratification des salariés de la SDCC.

Les salariés de la SDCC, en ratifiant cet accord relatif à l'abondement de GDF SUEZ Energie Services dans le cadre du PEG GDF SUEZ par la signature de la présente note, en acceptent l'application dans les termes qu'il convient. La ratification de cet accord sera effective par l'expression des votes de la majorité des deux tiers des salariés de la SDCC.

La ratification sera annexée audit accord et adressée à la Direction de l'emploi, du travail et de la Formation Professionnelle des Hauts de Seine.

Clichy, le 29 avril 2009


Thierry LAHAYE
Président

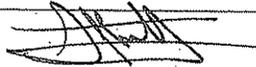
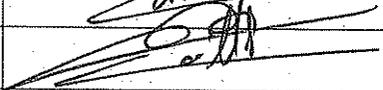
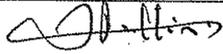
Services techniques, commerciaux et comptables.

Tour Pleyel - 153, boulevard Anatole France
93521 SAINT-DENIS Cedex
Tél. 01 48 13 54 00
Fax 01 42 43 05 24

société de
distribution de
chaleur de
clichy

Ratification par le personnel de la SDCC,
de l'accord d'entreprise relatif à l'abondement
dans le cadre du Plan d'Épargne du Groupe GDF SUEZ

La totalité des salariés ci-dessous listée a eu une information des dispositions de l'accord

Noms	Prénoms	Signatures
DANJO	GERSENDE	
ALBRECHT	DOMINIQUE	
BERTIN	CLOTILDE	
BOMY	GUILLAUME	
CHABLES	PATRICK	
COILLOT	FREDERIC	
DE OLIVEIRA	STEPHANIE	
JACQUOT	LAURENT	
ROULLIER	ANTHONY	
WENIGER	MICHEL	